



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

SERVICE Santé & Sécurité au travail

Tarif des prestations SST

Renseignements de faible ampleur, sans déplacements:	gratuits pour les affiliés
Travaux internes importants, nécessitant plus de 30 min de travail:	payants
Travaux externes et visites demandées par l'entreprise:	payants
Déplacements chez nos affiliés:	gratuits
Autres déplacements commandés:	facturés CHF 1,70 /km
Repas principal pris à l'extérieur:	30.-
Hébergement:	selon coût effectif
Utilisation d'appareils de mesure:	gratuit
Tarif de base:	170.-/heure
Tarif pour affiliés non conventionnés:	150.-/heure
Tarif pour affiliés conventionnés:	130.-/heure

- *affilié = affilié à la solution de branche des industries horlogère et microtechnique.*

Tarif approuvé par Secrétariat général le 01.02.2017.

PB – 03.02.2017